

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/54 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BIGUGLIA

SEANCE DU 31 MARS 2005

L'An deux mille cinq, et le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SCOTTO Monika
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 01/205 AC de l'Assemblée de Corse du 6 décembre 2001 approuvant l'opération,
- VU** la délibération n° 02/396 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2002 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché de maîtrise d'œuvre,
- VU** la délibération n° 04/01 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 adoptant le Budget Primitif pour l'exercice 2004,
- VU** la délibération n° 04/19 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer l'avis public à la concurrence relatif à la consultation des entreprises,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

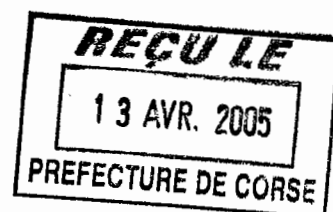
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux de construction du Collège de BIGUGLIA avec les entreprises suivantes :



N° LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC
1 - Terrassement / Gros œuvre	SNC VENDASI	4 453 645,80
2 - Charpente métallique	SA FUSELLA	1 144 564,14
2 Bis - Charpente lamellé collé (gymnase)	CORSE BOIS INDUSTRIE	553 696,97
3 - Couverture gymnase	Nouvel appel d'offres ouvert	Infructueux
3 Bis A - Couverture bardage (collège)	SARL ISOLA	269 994,11
3 Bis B - Bardage bois	MDL	133 213,86
4 - Etanchéité	SARL ISOLA	362 694,90
5 - Cloisons - Doublages - Isolations	CLOISONS PLAFONDS	306 975,36
6 - Menuiserie aluminium - Occultation	SIGMA	594 715,22
7 - Menuiserie bois - Signalétique	MDL	233 881,07
8 - Carrelage - Faïence	PRO BAT TP	381 562,98
9 - Serrurerie	METALCO	148 791,61
10 - Climatisation - Chauffage - VMC - Plomberie	SARL BALDOCCHI	939 333,32
11 - Chaufferie biomasse	WEISS FRANCE	176 898,60
12 - Electricité - Courants faibles	SIGEC	755 233,20
13 - Faux plafonds	DAUGAS	76 120,72
14 - Peinture - Sols souples	DAUGAS	412 285,03



N° LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC
15 - Ascenseur	KONE	30 186,00
16 - Equipements salles spécialisées	MATERLABO	25 544,16
17 - Equipement de cuisine	MATEQUIP	184 949,58
18 - VRD - Espaces verts	SNC VENDASI	1 085 816,35

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 mars 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
13 AVR. 2005
PREFECTURE DE CORSE

CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BIGUGLIA

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(Modifié février 2005)**

Maîtrise d'œuvre (CIS OPC)	1 171 078,31 €
Indemnités concepteurs non retenus	73 175,49 €
Contrôle technique	62 192,00 €
Coordination hygiène et sécurité du chantier	18 767,93 €
Travaux	12 270 102,98 €
Estimation lot n° 3 (déclaré infructueux)	560 000,00 €
Divers (constitution de dossiers, relevés Complémentaires, insertions,...)	66 683,29 €
	<hr/>
SOUS TOTAL	14 222 000,00 €
Aléas et révisions	1 600 000,00 €
	<hr/>
TOTAL GENERAL	15 822 000,00 €

• Nota :

AP Affectées	12 822 000 Euros
Projet BP 2005	1 400 000 Euros
	<hr/>
S / Total	14 222 000 Euros
Projet BP 2006	1 600 000 Euros
	<hr/>
T O T A L	15 822 000 Euros

